

Coopération décentralisée Besançon/ Bielsko-Biala (Pologne) - Poursuite de la formation dans le domaine de l'action sociale pour les cadres polonais - Avenant n° 1 au protocole d'accord de partenariat entre les villes de Besançon et Bielsko-Biala et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibérations en date des 16 janvier et 6 novembre 1995, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité, pour la réalisation par le Centre Communal d'Action Sociale, d'une action de formation en matière sociale, destinée aux cadres territoriaux polonais de Bielsko-Biala, chargés de la gestion des politiques d'action sociale. Il a autorisé dans ce cadre M. le Maire à signer une convention de collaboration entre la Ville de Besançon, la Ville de Bielsko-Biala et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS), pour la mise en oeuvre de ce programme de formation commun aux villes de Bielsko-Biala et de Lublin (soutenue par Nancy).

La 1^{ère} phase de formation s'est déroulée en France, à Besançon et à Nancy, du 23 au 27 janvier 1996. 15 travailleurs sociaux de Bielsko-Biala et 15 travailleurs sociaux de Lublin ont pu confronter leurs points de vue, échanger des méthodes de travail et préconiser des lignes directrices pour une politique d'action sociale adaptée aux réalités politiques et économiques de leur ville respective.

La 2^{ème} phase de formation a été prévue en deux étapes, en Pologne, avec une semaine de formation à Lublin du 23 au 28 septembre 1996 et une semaine de formation à Bielsko-Biala au cours des semaines à venir, ces deux formations concernant les stagiaires des deux villes.

L'Etat qui a apporté son soutien financier à cette action, est appelé de nouveau à participer à la formation qui a lieu en Pologne et a fait savoir à la Ville de Besançon que sa contribution se monterait à 50 000 F sur un budget prévisionnel de 150 000 F.

Le solde, soit 100 000 F serait financé de la manière suivante :

- 30 000 F par la Fondation France Pologne sollicitée par l'ORSAS Lorraine,
- 10 000 F par la Ville de Bielsko-Biala au titre des frais d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériels lors du stage en Pologne,
- 20 000 F par la Ville de Besançon,
- 15 000 F par le Centre Communal d'Action Sociale,
- 25 000 F en apport logistique et moyens humains (valorisation du temps passé par les cadres territoriaux qui suivent cette opération) de la Ville de Besançon (10 000 F) et du CCAS (15 000 F).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de collaboration signée le 29 novembre 1995 entre la Ville de Besançon, la Ville de Bielsko-Biala et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS), pour la poursuite du programme de formation en action sociale à l'intention des cadres polonais de la Ville de Bielsko-Biala ;

- accepter l'aide financière de 50 000 F accordée par l'Etat à la Ville de Besançon et autoriser M. le Maire à signer toute convention à intervenir et décider de reverser cette aide dès réception à l'ORSAS Lorraine ;

- inscrire en conséquence le moment venu, le montant de cette aide en recettes et en dépenses respectivement aux chapitres 92.06/7471 et 65748.96049.00400. Ces ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant ;

- décider d'octroyer une subvention à l'ORSAS Lorraine, d'un montant de 20 000 F. Cette dépense sera imputée au chapitre 92.06/65748.96049.00400 qu'il convient d'abonder par un virement de crédits d'égal montant du chapitre 92.06/6257.91018. 00400.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.